



Ai je droit à la nbi accueil

Par **Penin Geraldine**, le **21/06/2017** à **02:11**

Bonsoir.

Je travaille dans une collectivité territoriale en tant qu'agent d'accueil. Je me consacre plus de la moitié de mon temps à l'accueil. Le maire l'a reconnu suite à l'envoi de mon recommandé. Malgré que je lui ai apporté la preuve que la commune a plus de 5000 habitants, le maire ne veut pas le reconnaître dans son courrier recommandé.

J'ai envoyé en recommandé une réponse à son courrier avec d'autres documents prouvant que la commune a plus de 5000 habitants : un compte rendu signé de sa main qui était sur internet. Dans ce document, il est bien mentionné que la commune a plus de 5000 habitants.

Je voudrais savoir quel est le délai de réponse pour le maire suite à mon 2ème recommandé.

Que puis faire ? Ma première demande date de février 2017. Merci de vos réponses et conseils par avance